

DATE	N° FACTURE	N° CLIENT	REP.
11/03/26	FA2608932	46000074117	17

SASU au capital de 812500 €

Z.I. ENGACHIES - 3 Rue Van Gogh

32000 AUCH

Tél : 05 62 60 10 70

E-mail : bouttier@bouttier.fr

Code NAF : 4649Z

SIRET 39988476600011 - TVA FR20399884766 - RCS Auch

ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE

Du lundi au vendredi de 8 h 15 à 12 h et de 14 h à 16 h 30
Dépôt ouvert uniquement sur rendez-vous

Tout litige concernant cette facture doit nous être signalé sous 48 heures. Aucun escompte ne sera accordé pour paiement anticipé.

Vos commandes 24h/24 - 7j/7 deux solutions :
05 62 60 10 74 / www.bouttier.fr

N° TVA intracom. : **FR79992603415**

Votre ref. : 017006447

DESIGNATION	PVP	N° ARTICLE	NB BOITES	QTE UNIT.	PX UNIT. BRUT	R %	PX UNIT. NET	MONT. H.T.	T
N° expédition 26005105 : Commande n° 017006447									
RED BULL ENERGY DRINK 25CL	2,50	12798	2	48	1,23		1,23	59,04	1
ORANGINA BTE SLIM 33CL		12809	1	24	0,711	4,99	0,6755	16,21	1
MONSTER ENERGY BTE 50CL		12784	3	72	1,50	5	1,425	102,60	1
COCA COLA CHERRY BOITE 33CL		12828	1	24	0,866	5	0,8227	19,74	1
FANTA ORANGE BOITE 33CL		12820	2	48	0,701	4,99	0,666	31,97	1
PERRIER BOITE 33CL		12806	3	72	0,62	5	0,589	42,41	1
BIERE 8.6 BTE 50CL		12812	3	72	0,99	5	0,9405	67,72	2
Montant écotaxe								0,39	
COCA COLA BOITE 33CL		12807	2	48	0,701	4,99	0,666	31,97	1
179074 LOT STARTER PACK X-LINE									
** XBAR KIT X-LINE BLACK DRAGON 10MG	19,90	175530	2	2	6,90		6,90	13,80	2
** XBAR KIT X-LINE FRAISE KIWI 10MG		175542	2	2	6,90		6,90	13,80	2
** XBAR KIT X-LINE LUSH ICE 10MG		175545	2	2	6,90		6,90	13,80	2
** XBAR KIT X-LINE LOVE STORY 10MG		175551	2	2	6,90		6,90	13,80	2
** XBAR KIT X-LINE COOL MINT 10MG	19,90	175563	2	2	6,90		6,90	13,80	2
** PRES. FACTICE X-LINE 15K		178248	1	1				Gratuit	2
PAP.CIG.OCB SLIM+FILTRES		24016	3	96	0,6922		0,6922	66,45	2
OEUFs PAQUES LAIT NOISETTE/150		167742	1	1	12,40		12,40	12,40	1
PRINGLES CREME/OIGNON 40G	1,80	12201	1	12	0,94		0,94	11,28	1
PRINGLES PAPRIKA 40G	1,80	12199	1	12	0,94		0,94	11,28	1
RED BULL PEACH EDITION 25CL		179701	1	24	1,23		1,23	29,52	1
SACS CELLO CONF.100X200/100		12992	1	1	8,00		8,00	8,00	2
BR.BIC J26 GM NU STD		20302	1	50	0,849		0,849	42,45	2
SKITTLES 45G FRUITS	1,00	11881	1	36	0,475		0,475	17,10	2
MADELEINE PEPITES SACH.5 75GRS		160452	1	24	0,628		0,628	15,07	1
Montant écotaxe								0,22	
OASIS TROPICAL BTL 50CL		12776	1	24	1,25	5	1,1875	28,50	1
COCKTAIL MIX 40G		12914	1	24	0,353		0,353	8,47	1
RETOUR SAV		97003	1	1					E
Sous-total articles								691,18	
Total écotaxe			1	1	0,6048		0,6048	0,60	2
DT MONSTER 50CL			1	1	15,0336		15,0336	15,03	1
DT COCA 33CL			1	1	5,9568		5,9568	5,96	1
DT FANTA OR.33CL			1	1	4,416		4,416	4,42	1
DT COCA CHER.33CL			1	1	2,9784		2,9784	2,98	1
DT OASIS TROP50CL			1	1	2,52		2,52	2,52	1

SOUS TOTAL HT 722,69

En cas de retard de paiement, le taux ne peut en aucun cas être inférieur à 1,5 fois le taux légal Art L 441-6 du code de commerce. Les pénalités de retard sont exigibles sans rappel préalable. Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement, conformément à l'article 121-II de la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 est fixée à 40 € par le décret n° 2012-115 du 2 octobre 2012.

DATE	N° FACTURE	N° CLIENT	REP.
11/03/26	FA2608932	46000074117	17

SASU au capital de 812500 €

DESIGNATION	PVP	N° ARTICLE	NB BOITES	QTE UNIT.	PX UNIT. BRUT	R %	PX UNIT. NET	MONT. H.T.	T
DT ORANGINA 33CL			1	1	2,772		2,772	2,77	1
DT REDBULL 25CL			1	1	6,8256		6,8256	6,83	1
DT ALC.8,6% 50CL			1	1	25,5096		25,5096	25,51	2
TOTAL HT								757,80	

Récapitulatif par famille produit

Prochain passage prévu le 07/04/26

T	% TVA	Base TVA	Montant TVA	TOTAL TTC	
1	5,5	460,97	25,35		
2	20	296,83	59,37		
Totaux		757,80	84,72		
		842,52 EUR			
Mode de règlement		Echéance	Montant	Mode de règlement	Echéance
L.C.R.		10/04/26	842,52		

En cas de retard de paiement, le taux ne peut en aucun cas être inférieur à 1,5 fois le taux légal Art L 441-6 du code du commerce. Les pénalités de retard sont exigibles sans rappel préalable. Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement, conformément à l'article 121-II de la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 est fixée à 40 € par le décret n° 2012-115 du 2 octobre 2012.

DATE	N° FACTURE	N° CLIENT	REP.
11/03/26	FA2608932	46000074117	17

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

Sauf stipulation contraire, nos ventes sont faites aux conditions générales ci-dessous :

- 1) - Toutes nos marchandises sont facturées au tarif en vigueur au jour de l'expédition.
- 2) - Nos marchandises livrées par transporteur, même en franco de port, voyagent aux risques et périls du destinataire.
- 3) - En cas de perte ou de détérioration, la réclamation doit être faite par l'acheteur auprès du transporteur.
- 4) - Toute autre réclamation devra être faite à notre siège Social dans les cinq jours suivant la livraison par lettre recommandée avec accusé de réception.
- 5) - Aucune marchandise ne pourra être acceptée pour retour ou échange sans convention expresse écrite.
- 6) - Les délais de livraison seront observés dans la mesure du possible. Le retard apporté à la livraison ne pourra justifier, ni annulation de commande, ni dommages-intérêts.
- 7) - Nos factures sont payables au Siège de notre Société.
- 8) - Nos marchandises sont vendues avec la clause de réserve de transfert de propriété, elles resteront donc notre propriété jusqu'à complet paiement et jusque-là, se trouveront en dépôt chez l'acheteur à la charge et au risque de ce dernier. La présente clause doit être considérée comme de rigueur. En cas de refus par le client de restituer les marchandises livrées, la restitution pourra être obtenue par décision en référé du Président du Tribunal de Commerce d'Auch, seul compétent. La passation d'une commande par un acheteur sera réputée d'acceptation de la présente clause.
- 9) - Pour tout litige éventuel, le Tribunal de Commerce d'Auch, sera seul compétent.
- 10) - De plein droit, ces conditions générales de ventes seront applicables à tous nos clients.
- 11) - Pénalités de retard : tout règlement effectué après la date mentionnée entraînera des pénalités de retard suivant le taux légal en vigueur prévu par la loi 92.1442 du 31/12/92
- 12) - IDENTIFIANT UNIQUE POUR LES PRODUCTEURS SOUMIS A LA RESPONSABILITE ELARGIE DU PRODUCTEUR (REP)

L'identifiant unique FR355533_19UORA, attribué par l'Ademe, atteste de l'enregistrement de notre Société au registre des producteurs de la filière Produits du tabac, conformément à l'article L.541-10-13 du Code de l'Environnement.